

MODELEUR MÉCANICIEN MAQUETTISTE

A. du 12-1-1999. JO du 20-1-1999

NOR : MENE9803362A

RLR : 545-2

MEN - DESCO A6

Vu Avis de la CPC de la métallurgie du 12-5-1998,

Article 1 - La dernière session de la mention complémentaire de modelleur mécanicien maquettiste organisée au titre de l'arrêté du 7 décembre 1983 aura lieu en 1999.

Article 2 - L'arrêté du 7 décembre 1983 portant création de la mention complémentaire de modelleur mécanicien maquettiste est abrogé à l'issue de la session de 1999.

Article 3 - Le directeur de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 12 janvier 1999
Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Bernard TOULEMONDE